

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR  
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
3, Place de la république  
28019 CHARTRES Cedex

---

Affaire suivie par Claire REYNAUD  
claire,reynaud@dgfip.finances.gouv.fr  
Téi : 01 37 20 72 70

---

**Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal au bénéfice des inspecteurs, contrôleurs et agents des équipes de renfort.**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques d' Eure-et-Loir ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions</b>
Mme CLAUZADE Stéphanie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
Mme DESILLES Anne-Marie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
Mme CHERDEL Christine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
Mme DELARUE Emilie	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
Mme RIGOT Brigitte	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 30 septembre 2019

Le Directeur départemental des Finances Publiques

  
Jean-Luc BARÇON-MAURIN